



**ONU HABITAT** Comité des représentants  
permanents auprès du  
Programme des Nations Unies  
pour les établissements humains

Distr. générale  
18 juin 2021  
Français  
Original : anglais

**Comité des représentants permanents auprès  
du Programme des Nations Unies pour  
les établissements humains  
Première réunion à participation non limitée/  
Examen à mi-parcours de haut niveau  
Nairobi, 29 juin–1<sup>er</sup> juillet 2021  
Point 1 b) de l'ordre du jour provisoire\***

**Ouverture de la réunion : adoption de l'ordre du jour et du  
programme de travail de la première réunion à participation  
non limitée du Comité des représentants permanents aux fins  
d'un examen à mi-parcours de haut niveau**

## **Ordre du jour provisoire annoté**

### **Point 1**

#### **Ouverture de la réunion**

1. Dans sa résolution 73/239, l'Assemblée générale des Nations Unies a décidé de dissoudre le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) en tant qu'organe subsidiaire de l'Assemblée générale et de le remplacer par l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (Assemblée d'ONU-Habitat). Elle a également décidé que la première session de l'Assemblée d'ONU-Habitat se tiendrait en mai 2019.
2. Dans la même résolution, l'Assemblée générale a accueilli avec satisfaction le rapport du Groupe de travail à composition non limitée créé par le Président du Comité des représentants permanents auprès d'ONU-Habitat, conformément à sa résolution 72/226, et a approuvé ses conclusions et recommandations concernant le changement de la structure de gouvernance d'ONU-Habitat. Ces conclusions et recommandations, que le Secrétaire général a transmises à l'Assemblée générale dans le document A/73/726, préconisent que l'organe directeur d'ONU-Habitat soit un organe intergouvernemental à participation universelle tenant tous les quatre ans une session de cinq jours à Nairobi.
3. En conséquence, la première session de l'Assemblée d'ONU-Habitat s'est tenue au siège d'ONU-Habitat, à Nairobi, du 27 au 31 mai 2019.
4. À cette session, l'Assemblée d'ONU-Habitat a, dans sa décision 1/1, adopté son Règlement intérieur (HSP/HA.1/HLS.2). Conformément à l'article 23 du Règlement intérieur, le Comité des représentants permanents se réunit, de manière ouverte, deux fois tous les quatre ans, à savoir une fois avant chaque session de l'Assemblée d'ONU-Habitat, en préparation de celle-ci, et une deuxième fois pour un examen à mi-parcours de haut niveau.

---

\* HSP/OECPR.2021/1.

5. Conformément à l'article 18 du Règlement intérieur, les cinq membres du Bureau du Comité des représentants permanents font conjointement office de vice-présidents supplémentaires du Bureau de l'Assemblée d'ONU-Habitat. Sachant qu'il faut mettre en place la nouvelle structure de gouvernance d'ONU-Habitat, le Bureau du Comité des représentants permanents a été élu, à titre exceptionnel, pour un mandat courant jusqu'à la clôture de la réunion d'examen à mi-parcours de haut niveau du Comité en 2021.

6. Notant que, en application de l'article 29 du Règlement intérieur de l'Assemblée d'ONU-Habitat, ledit Règlement intérieur s'applique *mutatis mutandis* pour tous les organes intersessions qui n'en ont pas adopté un en propre, le Bureau du Comité des représentants permanents a, sur la base de l'article 23 du Règlement intérieur, recommandé à sa première réunion, tenue le 1<sup>er</sup> octobre 2019, que la réunion d'examen à mi-parcours de haut niveau se tiende en juin 2021.

7. Par la suite, le Bureau s'est réuni le 8 décembre 2020 et le 24 février 2021 pour préparer la réunion d'examen à mi-parcours de haut niveau du Comité des représentants permanents et a recommandé que celle-ci se tiende du mardi 29 juin au jeudi 1<sup>er</sup> juillet 2021, parce qu'environ deux ans se seraient écoulés après la première session de l'Assemblée d'ONU-Habitat et que ces dates étaient libres dans le calendrier des réunions de 2021 de la Division des services de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi.

8. L'ordre du jour provisoire tel que recommandé par le Bureau du Comité des représentants permanents à sa réunion du 24 février 2021 figure dans le document HSP/OECPR.2021/1.

9. Au titre de ce point, le Président prononcera l'ouverture du premier examen à mi-parcours de haut niveau du Comité des représentants permanents et présentera les modalités de déroulement de la réunion.

10. Conformément à l'article 23 du Règlement intérieur de l'Assemblée d'ONU-Habitat, le Comité des représentants permanents se compose de tous les représentants permanents des États Membres de l'Organisation des Nations Unies et des États membres des institutions spécialisées des Nations Unies accréditées auprès d'ONU-Habitat. La répartition géographique des membres élus au Bureau du Comité des représentants permanents par l'Assemblée d'ONU-Habitat à sa première session peut être consultée [ici](#).

*Action : ouverture de la réunion par le Président du Comité des représentants permanents.*

**a) Questions d'organisation**

11. Au titre de ce sous-point, le Président proposera que le Comité travaille environ six heures par jour, de 9 heures à midi et de 14 heures à 17 heures, heure de Nairobi (TU+3), en bénéficiant de services d'interprétation dans les six langues officielles de l'ONU.

*Action : exposé sur les questions d'organisation, y compris celles liées aux services d'interprétation.*

**Documentation**

Ordre du jour provisoire annoté (HSP/OECPR.2021/1/Add.1)

**b) Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail de la première réunion à participation non limitée du Comité des représentants permanents aux fins d'un examen à mi-parcours de haut niveau**

12. Au titre de ce sous-point, le Comité examinera et adoptera l'ordre du jour de la réunion, qui figure dans le document HSP/OECPR.2021/1. Le Comité décidera également de l'organisation de ses travaux pendant la réunion. L'organisation et le calendrier des travaux proposés figurent à l'annexe du présent document.

*Action : adoption de l'ordre du jour et du programme de travail du premier examen à mi-parcours de haut niveau du Comité.*

**Documentation**

Ordre du jour provisoire (HSP/OECPR.2021/1)

Ordre du jour provisoire annoté (HSP/OECPR.2021/1/Add.1/Rev.1)

Liste des documents pour la première réunion à participation non limitée du Comité des représentants permanents : réunion d'examen à mi-parcours de haut niveau (HSP/OECPR.2021/INF/1)

## Point 2

### Examen à mi-parcours de la mise en œuvre du plan stratégique du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour la période 2020–2023

13. Conformément au paragraphe f) de l'article 2 du Règlement intérieur de l'Assemblée d'ONU-Habitat, cette dernière a, à sa première session, adopté la résolution 1/1 sur le plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2020–2023, approuvant le plan stratégique et alignant son cycle sur celui de l'Assemblée d'ONU-Habitat, qui est quadriennal.
14. En conséquence, le Comité sera informé des progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2020–2023 et des documents rendant compte de ces progrès. Ces documents, que l'Assemblée d'ONU-Habitat a demandés dans sa résolution 1/1 et que le Conseil exécutif a approuvés à sa deuxième session de l'année 2020, tenue du 27 au 29 octobre 2020, sont les suivants : cadre de résultats ; stratégie de communication d'impact ; stratégie de partenariats ; typologie des demandes en matière d'établissements humains ; dispositif de responsabilisation ; stratégie de mobilisation des ressources.
15. Le secrétariat présentera au Comité un rapport sur l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2020–2023, qui portera sur les modalités d'exécution intégrée des quatre domaines de changement et sur les enseignements et les connaissances tirés de la mise en œuvre à ce jour. La Directrice exécutive rendra également compte au Comité des dispositions qui seront prises en 2022 pour établir le rapport d'évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre du plan stratégique.
16. La première année de mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2020–2023 s'est achevée le 31 décembre 2020. Par conséquent, au titre de ce point, le Comité sera invité à examiner le rapport annuel pour 2020 sur la mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2020–2023 dans le cadre de son examen à mi-parcours.
17. La Directrice exécutive donnera également au Comité des informations sur le processus d'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, adopté par l'Assemblée générale dans sa résolution 75/233, et sur les moyens dont dispose ONU-Habitat pour en assurer la bonne mise en œuvre dans le cadre du plan stratégique actuel.

*Action : état des lieux présenté par la Directrice exécutive concernant les progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2020–2023, suivi d'un débat. Le Comité souhaitera peut-être prendre note de l'état des lieux présenté par la Directrice exécutive, y compris des enseignements et des connaissances tirés, ainsi que des documents pertinents, et formuler d'autres recommandations concernant les mesures de suivi à appliquer pendant la période du plan stratégique restant à courir.*

*Action : le Comité souhaitera peut-être également prendre note du rapport annuel pour 2020 sur la mise en œuvre du plan stratégique du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour la période 2020–2023.*

#### Documentation

Résolution 1/1 sur le plan stratégique du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour la période 2020–2023 (HSP/HA/1/Res.1)

Rapport sur l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du plan stratégique du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour la période 2020–2023 (HSP/OECPR.2021/2)

Rapport d'activité annuel pour l'année 2020 sur la mise en œuvre du plan stratégique du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour la période 2020–2023 (résumé) (HSP/OECPR.2021/INF/2)

## Point 3

### Progrès réalisés dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes

#### a) Établissement du rapport quadriennal du Secrétaire général sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes

18. Au titre de ce point et conformément au paragraphe g) de l'article 2 du Règlement intérieur de l'Assemblée d'ONU-Habitat, la Directrice exécutive présentera au Comité un bilan intermédiaire des travaux actuellement menés en vue de la deuxième édition du rapport quadriennal du

Secrétaire général sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, qui doit être soumis à l'Assemblée générale en 2022. Ces travaux sont entrepris au titre du rôle de coordination d'ONU-Habitat pour les questions relatives à l'urbanisation durable et aux établissements humains, en collaboration avec d'autres entités du système des Nations Unies, aux fins de la mise en œuvre et du suivi du Nouveau Programme pour les villes, que l'Assemblée générale a approuvé dans sa résolution 71/256.

*Action : exposé de la Directrice exécutive faisant le point sur l'élaboration du rapport quadriennal du Secrétaire général sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, suivi d'un débat. Le Conseil souhaitera peut-être prendre note de l'exposé de la Directrice exécutive et formuler de nouvelles recommandations concernant les mesures de suivi.*

#### **Documentation**

Mise à jour concernant la préparation du rapport quadriennal du Secrétaire général sur les progrès dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes (HSP/OECPR.2021/3)

#### **b) Application de la déclaration ministérielle adoptée par l'Assemblée d'ONU-Habitat à sa première session**

19. Au titre de ce sous-point et comme suite à la recommandation formulée par le Bureau à sa première réunion, tenue le 1<sup>er</sup> octobre 2019, la Directrice exécutive rendra compte au Comité des progrès réalisés par ONU-Habitat et les États membres dans l'application de la déclaration ministérielle intitulée « L'innovation au service d'une meilleure qualité de vie dans les villes et les communautés : accélérer la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes en vue d'atteindre les objectifs de développement durable » et adoptée par l'Assemblée d'ONU-Habitat à sa première session.

20. Le Comité sera saisi, pour examen, d'un rapport de la Directrice exécutive sur l'application de la déclaration ministérielle.

21. Au titre de ce sous-point se tiendra également un dialogue entre les administrations centrales, les administrations infranationales et les autres partenaires du Programme pour l'habitat sur l'application de la déclaration ministérielle.

*Action : état des lieux présenté par la Directrice exécutive concernant les progrès réalisés dans l'application de la déclaration ministérielle, suivi d'un débat. Le Comité souhaitera peut-être prendre note de l'état des lieux présenté par la Directrice exécutive et par les administrations centrales et infranationales et les autres partenaires du Programme pour l'habitat et formuler d'autres recommandations concernant les mesures de suivi.*

#### **Documentation**

Déclaration ministérielle adoptée par l'Assemblée d'ONU-Habitat à sa première session (HSP/HA.1/HLS.1).

Rapport sur l'application de la déclaration ministérielle adoptée par l'Assemblée d'ONU-Habitat à sa première session (HSP/OECPR.2021/INF/3)

#### **c) Réunion de haut niveau visant à évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes**

22. Au titre de ce sous-point, la Directrice exécutive rendra compte au Comité de l'état d'avancement des préparatifs de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'examen de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, qui se tiendra au cours de la soixante-seizième session de l'Assemblée générale, en 2022. L'exposé tiendra compte du rapport quadriennal du Secrétaire général sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, qui sera présenté à l'Assemblée générale comme suite au paragraphe 17 de sa résolution 75/224 relative à l'application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains et la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable et au renforcement d'ONU-Habitat.

*Action : état des lieux présenté par la Directrice exécutive sur les mesures prises par ONU-Habitat pour mobiliser les États membres, le système des Nations Unies et les autres parties participant au Nouveau Programme pour les villes en vue de la préparation de la réunion de haut niveau destinée à évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes.*

**Documentation**

Résolution 75/224 de l'Assemblée Générale sur l'application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains et la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable et le renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)

**Point 4****Progrès réalisés dans l'application des décisions et résolutions adoptées par l'Assemblée d'ONU-Habitat à sa première session**

23. Au titre de ce point, la Directrice exécutive fera le point sur l'application des résolutions et des décisions adoptées par l'Assemblée d'ONU-Habitat à sa première session, en l'occurrence la résolution 1/2 (Lignes directrices des Nations Unies pour des villes et des établissements humains plus sûrs) ; la résolution 1/3 (Renforcement des capacités aux fins de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et de la dimension urbaine du Programme de développement durable à l'horizon 2030) ; la résolution 1/4 (Parvenir à l'égalité des sexes par le biais des travaux du Programme des Nations Unies pour les établissements humains visant à favoriser le développement de villes et d'établissements humains ouverts à tous, sûrs, résilients et durables) ; la résolution 1/5 (Améliorer les liens entre les zones urbaines et les zones rurales à l'appui de l'urbanisation durable et des établissements humains) ; et la décision 1/3 (Dispositions relatives à la transition vers la nouvelle structure de gouvernance du Programme des Nations Unies pour les établissements humains).

*Action : exposé de la Directrice exécutive et débat. Le Comité souhaitera peut-être prendre note de l'exposé de la Directrice exécutive ainsi que des documents pertinents et formuler de nouvelles recommandations concernant les mesures de suivi.*

**Documentation**

Rapport de la Directrice exécutive sur les progrès de l'application des résolutions et des décisions adoptées par l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains à sa première session (HSP/OECPR.2021/4)

**Point 5****Rapport de la Directrice exécutive sur la mise en œuvre du plan d'intervention du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour lutter contre la maladie à coronavirus (COVID-19)**

24. Au titre de ce point, la Directrice exécutive rendra compte au Comité des mesures prises par ONU-Habitat pour lutter contre la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

*Action : exposé de la Directrice exécutive sur les progrès réalisés dans l'exécution du plan d'intervention d'ONU-Habitat pour lutter contre la pandémie de COVID-19. Le Comité souhaitera peut-être prendre note de l'exposé de la Directrice exécutive ainsi que des documents pertinents et formuler de nouvelles recommandations concernant les mesures de suivi.*

**Documentation**

Rapport de la Directrice exécutive sur la mise en œuvre du plan d'intervention du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour lutter contre la maladie à coronavirus (COVID-19) (HSP/OECPR.2021/5)

**Point 6****Préparatifs de la onzième session du Forum urbain mondial**

25. La Directrice exécutive rendra compte au Comité de l'état d'avancement des préparatifs de la onzième session du Forum urbain mondial, qui se tiendra à Katowice (Pologne) en 2022.

*Action : exposé de la Directrice exécutive sur les préparatifs de la onzième session du Forum urbain mondial. Le Comité souhaitera peut-être prendre note de l'exposé de la Directrice exécutive ainsi que des documents pertinents et formuler de nouvelles recommandations concernant les mesures de suivi.*

## Documentation

Rapport de la Directrice exécutive sur les préparatifs de la onzième session du Forum urbain mondial (HSP/OECPR.2021/6)

### Point 7

#### **Alignement des cycles de planification du Programme des Nations Unies pour les établissements humains sur le processus d'examen quadriennal complet des activités opérationnelles**

26. Au titre de ce point et conformément au paragraphe 2 de la décision 1/3, adoptée par l'Assemblée d'ONU-Habitat à sa première session, la Directrice exécutive informera le Comité des divers calendriers possibles qui permettraient d'aligner les cycles de planification d'ONU-Habitat sur le processus d'examen quadriennal complet des activités opérationnelles. La Directrice exécutive notera que le Conseil exécutif a également entamé des débats concernant l'alignement.

*Action : exposé de la Directrice exécutive sur l'alignement des cycles de planification d'ONU-Habitat sur le processus d'examen quadriennal complet des activités opérationnelles. Le Comité souhaitera peut-être prendre note de l'exposé et des documents pertinents et formuler d'autres recommandations concernant les mesures de suivi, notamment donner de nouvelles orientations à l'Assemblée d'ONU-Habitat à ce sujet.*

## Documentation

Note du secrétariat sur le rapport relatif à l'alignement des cycles de planification d'ONU-Habitat sur le processus d'examen quadriennal complet des activités opérationnelles (HSP/OECPR.2021/INF/4)

### Point 8

#### **Examen de l'ordre du jour provisoire de la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat**

27. Au titre de ce point, le Comité examinera l'ordre du jour provisoire de la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat, qui doit se tenir en 2023, comme indiqué au paragraphe 7 de la décision 1/3 sur les dispositions relatives à la transition vers la nouvelle structure de gouvernance du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, adoptée par l'Assemblée d'ONU-Habitat à sa première session.

*Action : examen de l'ordre du jour provisoire de la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat.*

## Documentation

Document de session qui sera recommandé par le Bureau sur la base de la décision 1/3 de l'Assemblée d'ONU-Habitat et dans le cadre des projets de textes issus de la réunion d'examen à mi-parcours de haut niveau du Comité

### Point 9

#### **Date et ordre du jour provisoire de la deuxième réunion à participation non limitée du Comité des représentants permanents**

28. Au titre de ce point et en application de l'article 23 du Règlement intérieur de l'Assemblée d'ONU-Habitat, le Comité examinera et adoptera l'ordre du jour provisoire de sa réunion à participation non limitée destinée à préparer la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat, qui se tiendra en juin 2023, et arrêtera les dates et autres modalités de cette réunion préparatoire. Le Bureau peut recommander un ordre du jour provisoire sous la forme d'un document de session, pour examen par le Comité.

*Action : examen et adoption éventuelle de l'ordre du jour provisoire de la réunion à participation non limitée du Comité destinée à préparer la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat.*

## Documentation

Document de session qui sera recommandé par le Bureau concernant la date et l'ordre du jour provisoire de la réunion à participation non limitée destinée à préparer la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat

## Point 10

### Élection des membres du Bureau

29. Au titre de ce point et en application de l'article 27 du Règlement intérieur de l'Assemblée d'ONU-Habitat, le Comité des représentants permanents élira son Bureau, composé d'un(e) président(e), de trois vice-président(e)s et d'un(e) rapporteur(se), compte tenu de la nécessité d'assurer une représentation géographique équitable. Le mandat biennal du nouveau Bureau débutera à la clôture de la réunion.

30. Le Président du Comité des représentants permanents dirigera l'élection des nouveaux membres du Bureau pour la période 2021–2023.

31. Le Bureau du Comité des Représentants permanents pour la période 2021–2023 devrait se composer comme suit :

Président(e) :	États d'Europe occidentale et autres États
Vice-président(e) :	États d'Afrique
Vice-président(e) :	États d'Asie et du Pacifique
Vice-président(e) :	États d'Amérique latine et des Caraïbes
Rapporteur(se) :	États d'Europe orientale

32. Le Comité des représentants permanents souhaitera peut-être également adopter les textes issus de la réunion.

*Action : élection des membres du Bureau du Comité des représentants permanents (acte de procédure).*

*Action : adoption des projets de textes issus de la réunion.*

### Documentation

Notification de la Directrice exécutive relative à la première réunion à participation non limitée du Comité des représentants permanents auprès du Programme des Nations Unies pour les établissements humains : examen à mi-parcours de haut niveau

Règlement intérieur de l'Assemblée d'ONU-Habitat (HSP/HA.1/HLS.2)

Documents de session contenant des projets de recommandation du Bureau, y compris sur la date et l'ordre du jour provisoire de la réunion à participation non limitée destinée à préparer la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat

Document de session qui sera recommandé par le Bureau sur les projets de textes issus de la réunion d'examen à mi-parcours de haut niveau du Comité

## Point 11

### Questions diverses

33. Au titre de ce point, le Comité des représentants permanents examinera les questions qui, bien que ne relevant d'aucun point particulier de l'ordre du jour, méritent son attention.

## Point 12

### Clôture de la réunion

34. Le Comité des représentants permanents devrait conclure les travaux de sa réunion d'examen à mi-parcours de haut niveau le jeudi 1<sup>er</sup> juillet 2021 à 17 heures.

## Annexe

**Projet de programme de travail et de calendrier de la réunion  
d'examen à mi-parcours de haut niveau du Comité des représentants  
permanents auprès d'ONU-Habitat (29 juin-1<sup>er</sup> juillet 2021)**

<i>Jour/date</i>	<i>Matin/ Après-midi</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
<b>Mardi 29 juin 2021</b>	Matin	1. Ouverture de la réunion : <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Questions d'organisation</li> <li>b) Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail de la première réunion à participation non limitée du Comité des représentants permanents aux fins d'un examen à mi-parcours de haut niveau</li> </ul> <i>Déclarations régionales</i>
	Après-midi	2. Examen à mi-parcours de la mise en œuvre du plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2020–2023 3. Progrès réalisés dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes : <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Établissement du rapport quadriennal du Secrétaire général sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes</li> <li>b) Application de la déclaration ministérielle adoptée par l'Assemblée d'ONU-Habitat à sa première session</li> <li>c) Réunion de haut niveau visant à évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes</li> </ul> <i>Déclarations nationales</i>
<b>Mercredi 30 juin 2021</b>	Matin	4. Progrès réalisés dans l'application des décisions et résolutions adoptées par l'Assemblée d'ONU-Habitat à sa première session 5. Rapport de la Directrice exécutive sur la mise en œuvre du plan d'intervention du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour lutter contre la maladie à coronavirus (COVID-19)
	Après-midi	<i>Dialogue sur certains sujets</i> <i>Consultations sur les projets de documents finaux</i>
<b>Jeudi 1<sup>er</sup> juillet 2021</b>	Matin	6. Préparatifs de la onzième session du Forum urbain mondial 7. Alignement des cycles de planification d'ONU-Habitat sur le processus d'examen quadriennal complet des activités opérationnelles <i>Consultations sur les projets de documents finaux</i>
	Après-midi	8. Examen de l'ordre du jour provisoire de la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat 9. Date et ordre du jour provisoire de la deuxième réunion à participation non limitée du Comité des représentants permanents 10. Élection des membres du Bureau <i>Adoption des documents finaux</i> 11. Questions diverses 12. Clôture de la réunion